

VERTRAULICH

Bern, den 25. August 1988

a.161.0 - MUL/SI

a.161.3

an	BZ	GEV	RVE		a/a
Datum	/	12.9	/		15.9
Vira	/	F	/		F
EDA	12. Sep. 1988				
Ref.	p. B. 15. 21. Guinée.				

- Notiz an:** - Politische Abteilung II
- Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
 - Auslandschweizerdienst
 - Bundesamt für Aussenwirtschaft

Botschaft in Conakry/Guinea

In seinem Brief vom 21. Juni 1988, wovon wir Ihnen als Beilage eine Fotokopie überlassen, regt Botschafter C. Caratsch die Schliessung unserer Mission in Conakry an.

Die Idee wurde bereits in den Jahren 1983 und 1984 eingehend diskutiert. Verschiedene Gründe führten damals zu einer Beibehaltung des Status quo. Die durch den damaligen Staatschef Sékou Touré in die Wege geleitete Oeffnung des Landes gegen den Westen liess die Hoffnung eines wirtschaftlichen Aufschwunges aufkommen, der bis heute trotz Führungswechsel an der Regierungsspitze weitgehend ausgeblieben ist. Wir verweisen diesbezüglich auch auf den beiliegenden Schlussbericht von Botschafter Caratsch.

Auch die seinerzeit hängige Frage der Uebernahme der israelischen Interessen in Guinea durch unser Land beeinflusste die damalige Entscheidung massgeblich. Wie uns der Dienst für fremde Interessen mitteilte, hatte Israel im August 1984 die Schweiz ersucht, seine Interessen in Guinea zu vertreten, ein Mandat kam jedoch nie zustande, weil Guinea sein Einverständnis dazu nicht erteilte. Offenbar konnte zwischen dem Präsidenten und dem Aussenministerium Guineas keine Einigung über die Art der Vertretung und die Befugnisse des der

schweizerischen Botschaft zuzuteilenden israelischen Beamten erzieht werden. Das Aussenministerium bestand formell auf einem "Handels- und Wirtschaftsvertreter", womit wiederum Israel nicht einverstanden war. Noch im Mai 1986 hatte sich die Haltung der guineischen Behörden nicht geändert. Seither hat der Dienst für fremde Interessen in dieser Angelegenheit nichts mehr gehört.

* * *

Der Ist-Zustand unserer Vertretung in Conakry (Konsulat seit 1959, Botschaft seit 1965, mit ständigem Geschäftsträger von 1976 bis 1986, mit Geschäftsträger a.i. seit 1986) präsentiert sich folgendermassen:

Gesamtbetriebskosten	Fr. 348'000.--	Immatrikulierte:	65
davon Personalkosten	Fr. 257'000.--	(1.1.88)	(davon 14 DB)
Mietkosten	Fr. 58'000.--	Zunahme in den letzten	
		zwei Jahren:	ca. 60 %
		Visa: (1987)	395
Etatstellen: 2 (Geschäftsträger,		Schiffsabfertigungen:	
3. Lohnklasse, und		keine seit 1985	
Kanzleichef,		Exporte 1986:	Fr. 8,2 Mio
13. Lohnklasse)		1987:	Fr. 4,7 Mio
Hilfskräfte: 3 plus 1 Hilfskraft		Importe 1986:	Fr. 230'000
temporär jeweils wäh-		1987:	Fr. 97'000
rend Ferienabwesenheiten			
GT/Kanzleichef			

* * *

Aus administrativer und personeller Sicht können wir heute zur Frage einer Schliessung der Vertretung in Conakry wie folgt Stellung nehmen.

1. Es gilt zu bedenken, dass nach der Schliessung einer diplomatischen Vertretung eine spätere Wiedereröffnung vom Parlament entschieden werden muss. Im Falle einer Stillegung der Mission liegt dagegen die Kompetenz zur Wiedereröffnung beim Bundesrat. Wir plädieren deshalb aus prozeduralen Gründen, sollte die Botschaft aufgehoben werden, wie im Falle von Hanoi und Kigali für eine Stillegung.

./.

2. Conakry zählt zu jenen Vertretungen, die auch mit der Wahrnehmung der österreichischen konsularischen Interessen beauftragt sind. Diese Aufgabe wurde in den letzten Jahren allerdings in nur sehr bescheidenem Masse beansprucht (eine Intervention in den vergangenen zwei Jahren). Doch ist in jedem Falle zu berücksichtigen, dass die derzeit ausgewogene Aufteilung der gegenseitigen Interessenvertretung beider Länder durch die Stilllegung ins Ungleichgewicht geriete, es sei denn, einem zu ernennenden Honorarkonsul könnte dieser Aufgabenteil ebenfalls übertragen werden.
3. Aus personalpolitischer Sicht erscheint eine Stilllegung dann gegeben, wenn dadurch Einsparungen erzielt werden können. Einer Uebertragung der beiden frei werdenden Etatstellen auf die dann für Guinea zuständige Botschaft können wir nicht zustimmen. 2 Zumindest die diplomatische Einheit muss eingespart werden können.
4. Hinzuweisen ist auch auf den Umstand, dass in den letzten Jahren bedeutsame materielle Investitionen vorab im Bereich der Sicherheit vorgenommen wurden. In den gemieteten Kanzleiräumlichkeiten sind bauliche Verbesserungen, Ausstattung mit Notstromgruppen und Mobiliarlieferungen in der Höhe von Fr. 476'000.-- getätigt worden. Sowohl Kanzleiräume als auch Residenz und Dienstwohnung sind vom Bund gemietet. Eine Kündigung der Mietverträge der Kanzlei und der Residenz ist jeweils auf Jahresende möglich. Für die Dienstwohnung besteht eine dreimonatige Kündigungsfrist (Diplomatenklausel).
5. Wegen der schlechten Verbindungen mit Conakry ist geplant, bei unserer Mission im kommenden Jahr eine Orange-Station einzurichten. Diese Massnahme wurde vorsorglich zunächst von der ersten in die zweite Jahreshälfte 1989 verschoben. Dies ändert aber nichts am Interesse einer möglichst baldigen Entscheidung über die Zukunft dieser diplomatischen Vertretung.

* * *

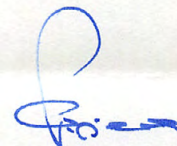
Als massgebliche Leitlinie bei der Prüfung der Frage von Eröffnungen und Schliessungen/Sillegungen von Botschaften sollte weiterhin gelten, dass dieser ganze Fragenkomplex nicht aus jeweiliger momentaner und kurzfristiger Sicht erörtert wird. Eine sog. "Hüst- und Hottpolitik" ist unserer Interessenlage abträglich und verursacht zusätzlich höhere Kosten und unnötige Umtriebe.

* * *

Wir bitten Sie, sich zu dieser Angelegenheit aus der Sicht Ihrer Dienststelle zu äussern und uns Ihre Stellungnahme möglichst umgehend zukommen zu lassen.

Für Ihre Zusammenarbeit danken wir Ihnen im voraus bestens.

DIREKTION FUER VERWALTUNGS-
ANGELEGENHEITEN UND AUSSENDIENST
i.A.



(Krieg)

Beilagen: Fotokopien Brief
und Schlussbericht von
Botschafter Caratsch vom 21.6.88

L'Ambassadeur de Suisse

Abidjan, le 21 juin 1988

Confidentiel

Monsieur l'Ambassadeur
Johannes Manz
Directeur des affaires
administratives et du service
extérieur

D F A E

Ambassade de Suisse en Guinée

Monsieur l'Ambassadeur,

A l'issue de ma dernière visite à Conakry je voudrais vous adresser quelques considérations sur notre représentation en Guinée, à court et moyen terme.

Mon rapport de fin de mission fait état de l'inquiétante lenteur du développement économique et social que l'on croyait déceler ces dernières années en Guinée. S'agissant des relations bilatérales suisses-guinéennes, il faudrait même plutôt parler de régression.

Notre Ambassade à Conakry est un organisme sui generis. Sous-dotée en personnel, elle souffre en outre de l'infrastructure déficiente de Conakry. Si les pannes de courant sont rattrapées par les générateurs fonctionnant à la Résidence et à la chancellerie, l'absence de liaisons téléphoniques et télex, l'insuffisance du lien par radio, l'éloignement relatif du centre de la ville en font un instrument de travail peu efficace.

La colonie suisse paraît en diminution, et les visites des hommes d'affaires suisses se raréfient; de plus, ces visiteurs sont, de manière croissante, des personnes disposant de contacts personnels qui se substituent à la nécessité de soutiens consulaire ou diplomatique suisses.

Aujourd'hui déjà, il semble que nos deux fonctionnaires suisses à Conakry passent une fraction excessive (peut-être 65 à 70 %) de leur temps à assurer leur seule présence (pénibles démarches avec les services publics pour faire face à l'interruption des fournitures d'eau, de courant, de téléphone, des services postaux) contre mille tracasseries administratives.

La simple expédition du courrier diplomatique, par exemple, nécessite deux démarches distinctes à l'aéroport assez éloigné. Le Chargé d'affaires a.i. n'a pratiquement pas accès auprès des Ministres. Les entretiens avec les échelons intermédiaires de la fonction publique n'ont guère de résultats.

A noter que l'administration guinéenne ne fonctionne qu'à la demi-journée, c'est-à-dire le matin; les activités diplomatiques et administratives doivent se concentrer sur les quelques heures disponibles. Nos deux fonctionnaires, dont chacun reste seul pendant les vacances de l'autre, c'est-à-dire pendant plusieurs mois par an, sont à la fois surchargés pendant une partie de la journée et désœuvrés par nécessité pendant l'après-midi.

Dans ces circonstances, ne faudrait-il pas plutôt amalgamer les deux fonctionnaires de Conakry à l'ambassade à Abidjan pour assurer depuis ce pays voisin une couverture plus systématique des contacts avec la Guinée. Une visite tous les 3 ou 4 mois, alternativement de l'ambassadeur et du conseiller, devrait permettre un suivi équivalent à ce qui est fait actuellement. Si un consul honoraire pouvait être nommé sur place, les ressortissants suisses verraient leur sauvegarde plus ou moins assurée, la seule catégorie défavorisée par le nouveau régime étant celle des Guinéens désirant un visa pour la Suisse, qui devraient transmettre leurs passeports à Abidjan ou Dakar par la poste.

Une alternative pourrait consister dans la création d'une circonscription diplomatique nouvelle englobant par exemple la Guinée, le Mali et éventuellement la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Libéria. Un ambassadeur résidant à Conakry aurait, malgré le désagrément des conditions de vie qui y règnent, nettement plus d'impact que le chargé d'affaires a.i. et il pourrait sensiblement décharger, dans les pays contigus, nos ambassades à Dakar et Accra. Il est vrai que cet ambassadeur devrait avoir au moins deux collaborateurs de plus que le poste actuel pour pouvoir mener efficacement des activités utiles.

Une troisième alternative consisterait à créer cette ambassade résidente à Bamako au Mali et à couvrir de là les relations avec la Guinée. De Bamako on peut gagner Conakry en voiture, ce qui permettrait d'ignorer, en partie, les mauvaises liaisons aériennes de la Guinée.

- 3 -

skill-legacy

Personnellement, je recommande la fermeture à moyen terme de l'ambassade à Conakry, une ville qui pourrait devenir une variante africaine de Téhéran si la tendance actuelle s'accroît, pour regrouper à Abidjan les moyens en personnel actuellement mobilisés ou pour créer à Bamako, lorsque la situation en personnel se serait améliorée, une ambassade nouvelle pouvant prendre en charge la Guinée.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ~~une~~ considération distinguée.

C. Caratsch

Claudio Caratsch

Copie : Ambassade de Suisse, Conakry, att. M. S. Brazerol,
Chargé d'affaires a.i.



AMBASSADE DE SUISSE

 ABIDJAN 01, le 21 juin 1988
 01 B.P. 1914

Réf.: 381.0 - C/sf

ConfidentielR.P. No. 6

Secrétariat politique

D F A E

Evolution de la Guinée.
Rapport de fin de mission

Au cours de ma visite d'adieu à Conakry, du 5 au 10 juin dernier, j'ai constaté une évolution à tous égards régressive de la Guinée.

Sur le plan politique, la stabilité du régime militaire n'inspire qu'une confiance mitigée, bien que l'armée ne manifeste pas actuellement de velléités putschistes selon mes collègues résidant sur place. Le potentiel de dissensions reste considérable : l'inflation ronge le pouvoir d'achat des militaires comme de la fonction publique, condamnant pratiquement les gens en place à l'affairisme, à la corruption ou à l'aventurisme pour assurer la subsistance de leurs familles et de leur clientèle politique. La forte influence soviétique sur l'armée de l'air, sur l'université et sur les syndicats est jugée néfaste à l'équilibre par les observateurs diplomatiques comme les industriels occidentaux présents dans le pays.

Les rivalités entre les ministres ne font l'objet d'aucun arbitrage de la part du Président Lansana Conté, qui se confirme comme gestionnaire timoré du pays et aggrave la paralysie bureaucratique par de fréquents remaniements ministériels.

La réforme administrative, recommandée par le Fonds Monétaire International et la BIRD comme point de départ d'un ajustement structurel, n'a même pas connu un début d'exécution. J'ai dû me rendre compte de visu, en fréquentant les bâtiments administratifs, de l'absentéisme des responsables et de conditions matérielles excluant quasiment un travail sérieux des fonctionnaires. Le niveau insuffisant des salaires, malgré un accroissement de 40 %, encourage les abus de pouvoir et la vénalité.

L'administration de la justice, durement critiquée pour sa vénalité par le Président en personne au cours de sa conférence de presse du 5 avril 1988, pêche de plus, selon mes informateurs de Conakry, par une xénophobie systématique.

Sur le plan monétaire, l'aide financière internationale a permis de tenir le palier atteint après la réforme de 1986. Des ventes de devises aux enchères hebdomadaires s'effectuent dans un volant de parité assez étroit. La faiblesse des monnaies des pays environnants, et surtout du Libéria, a déterminé un certain flux de produits exportés par Conakry (quelque 6000 t. de café par an, la moitié de la production diamantaire estimée, entre autres), rapportant quelque 500 millions de dollars par an de recettes.

La balance des paiements est encore soutenue par les diverses lignes de crédit, et surtout les ressources de IDA destinées aux projets d'investissements productifs. C'est pourtant là qu'on décèle les signes les plus décourageants d'une politique économique manquant d'objectifs précis, une fois estompé l'écho des déclarations d'intentions. Tous mes interlocuteurs se sont plaints du blocage virtuel des projets de privatisation des anciennes sociétés étatiques déficitaires. Comme on l'observe partout en Afrique, les sociétés étatiques servent aux personnalités influentes du pays de réservoir financier qui doit être remplacé par une alternative rémunératrice avant d'être liquidé.

Dans le contexte d'arbitraire administratif évoqué ci-dessus, la gestion de sociétés privées en Guinée devient de plus en plus frustrante; dans le cas d'établissements industriels ou de services, elle est encore compliquée par un mouvement syndical désordonné que l'on prétend inspiré par des agitateurs communistes.

Des indices défavorables à une mise en oeuvre du Plan d'ajustement structurel se multiplient, que ce soit l'accusation faite publiquement du Président reprochant aux sociétés étrangères de rechercher des bénéfices au détriment de la Guinée, ou l'inertie administrative lors de la mise en oeuvre des projets concrets. Le Président belge du "Groupe des Sept" (les associations patronales des pays originels du Marché commun) que j'ai rencontré lors de son passage à Conakry, m'a dit avoir averti les ministres responsables que leur politique semblait susceptible de décourager les partenaires industriels européens les plus qualifiés pour les laisser seulement en contact avec des partenaires aux pratiques les moins transparentes.

La disparition de l'ambiance un peu euphorique de la liberté retrouvée en 1984, jointe aux difficultés générales que connaît actuellement l'Afrique avec sa dette et l'avilissement des termes de l'échange laisse en effet la place à une crise larvée génératrice de jeux d'influence louches où les intérêts étrangers présents sur place deviennent progressivement des otages rançonnés.

Les intérêts suisses, en Guinée, sont plutôt marginaux. Des participations industrielles sont partielles, voguant sous le pavillon des associés majoritaires (bauxite et alumine, diamant). Les intérêts commerciaux sont clairement en perte de vitesse: dans ce secteur, les responsables sur place envisagent un désengagement prudent. Quelques individualités, connaissant l'Afrique, s'efforcent encore de tirer parti de leur compétence, soit dans l'exportation de café, soit dans la construction; mais il s'agit là d'initiatives de modeste dimension. Il reste les potentiels mobilisables dans l'hypothèse d'un véritable programme d'investissements: surtout dans le secteur de l'énergie hydroélectrique, des sociétés suisses comme ABB ont fait des études et des offres, qui souffrent de l'indécision gouvernementale déjà évoquée.

Ceux qui ont voyagé à l'intérieur de la Guinée y ont décelé une reprise visible de la production agricole, des améliorations foncières, des soins accordés aux plantations. De telles améliorations doivent profiter de la réhabilitation du réseau routier, seul résultat tangible avec la réforme monétaire du projet d'ajustement structurel mis en place en 1985. Il faut cependant rester conscient de la fragilité du statut rural en Afrique, un continent où la paysannerie est toujours la première victime de tout coup d'état et la vache à lait des politiciens.

C'est donc un portrait bien sombre que je suis amené à brosser de l'évolution de la Guinée après quatre années d'observation qui avaient débuté par le renversement du régime autoritaire de Sekou Touré, après la mort de cet homme fort qui laisse des traces de son passage. En effet, non seulement des nostalgiques de ce régime se manifestent de plus en plus ouvertement, mais encore les relations internationales de la Guinée restent tributaires des séquelles de la révolution de 1984 et de la répression de 1985. Les deux principaux voisins de la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, maintiennent une distance soupçonneuse à l'égard du général Conté, accusé d'avoir les mains tachées de sang; lui-même, se méfiant des menées d'émigrés de l'ancien régime, néglige d'accomplir certains gestes de réconciliation de nature à détendre les relations de voisinage avec la Côte d'Ivoire. Cet isolement subi n'est pas de nature à renforcer le prestige ni la stabilité du Président guinéen.

L'Ambassadeur de Suisse

C. Caratsch
(C. Caratsch)